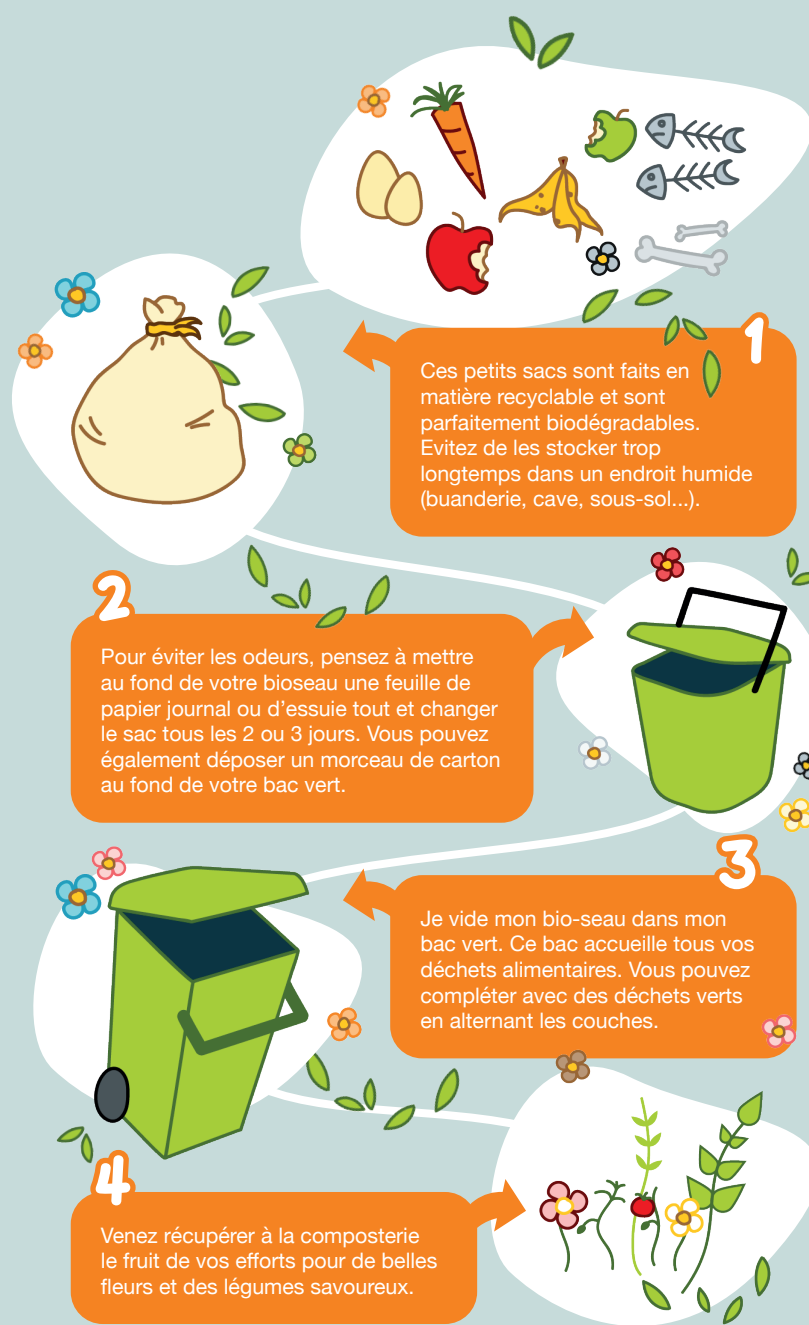


## Les restes alimentaires c'est dans le bac vert !

Les restes alimentaires représentent encore 24% de notre poubelle ordure ménagère grise (43kg/an/hab.) Pour vous aider à mieux les trier dans votre cuisine, la Communauté de Communes met à votre disposition une petite poubelle appelée bioseau ainsi que les sacs de 15 litres compostables disponibles toute l'année.

Pour les foyers qui n'en ont pas encore, pensez à demander votre bac vert (hors habitats collectifs). Il servira à collecter vos déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, coquilles de crustacés...) Les démarches peuvent s'effectuer en ligne : [www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr) ou par téléphone 03 83 49 81 53

Pour les ménages en habitat collectif ou certains quartiers, des solutions vont être expérimentées à la rentrée 2021 pour leur permettre de trier les restes alimentaires.

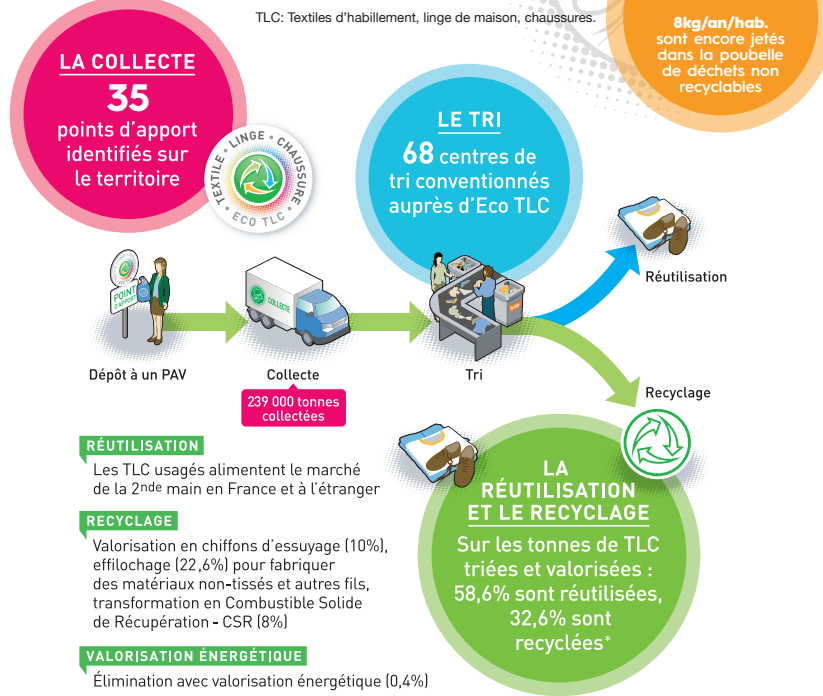


## Composterie

Jours d'ouverture	Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi	8h00 - 12h00 / 12h45 - 16h00
samedi	8h30 - 12h00 / 12h45 - 17h00
Dimanche	Fermé

## LES ÉTAPES vers la deuxième vie des TLC usagés\*

TLC: Textiles d'habillement, linge de maison, chaussures.



Retrouvez la carte des points tri du Bassin de Pompey : <https://www.bassinpompey.fr/tri-dechets-bassin-pompey>

**Bassin de Pompey**  
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey  
Rue des 4 éléments - BP 60008 - 54340 Pompey  
Tél. 03 83 49 81 81 Fax : 03 83 49 81 99  
[www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr)

Retrouvez toutes nos dernières actualités sur Twitter @bassinpompey et sur Facebook !

Le journal du tri est édité par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey  
Directeur de publication : Bassin de Pompey  
Réalisation : Agence ZOO  
Impression : La Nancéienne d'impression : 20 000 ex.

**climaxion**  
anticiper - économiser - valoriser

**Cit'ergie**  
European Energy Award

**CITEO**  
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

**ADEME**  
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**afaq**  
OSÉ  
Qualité Sécurité Environnement

## mon journal du tri et de l'environnement

N° 20  
mars 2021



# Préparez votre inscription !



# Nouvelle déchetterie : souriez, votre plaque est filmée !

**Bassin de Pompey**  
Communauté de communes

# Nouveau dispositif de contrôle d'accès à la déchetterie

# Foire aux questions

# COMMENT S'ENREGISTRER ?

## DANS QUELQUES MOIS, LA DÉCHETTERIE VA RÉOUVRIR SES PORTES.

Ce nouvel équipement va permettre d'optimiser les capacités d'accueil, de répondre aux normes réglementaires, de proposer un site davantage sécurisé et d'en fluidifier l'accessibilité.

Son accès se fera désormais, pour les particuliers habitant une des 13 communes du Bassin de Pompey, par **lecture automatique des plaques minéralogiques** grâce à une caméra. Pour que celle-ci s'ouvre, il faut que le véhicule soit dûment et préalablement enregistré auprès des services du Bassin de Pompey.

## Pourquoi ce contrôle d'accès ?

### 1. Optimiser le service rendu aux usagers



• S'assurer que les usagers habitent le territoire.

• Sécuriser les dépôts en régulant le nombre de véhicules.



• Fluidifier la circulation afin d'améliorer les conditions d'accueil et de dépôt des déchets.

• Améliorer la disponibilité des agents d'accueil pour accompagner et renseigner les usagers du tri.



### 2. Maîtriser les apports



• Contrôler les apports des usagers ne résidant pas sur le Bassin de Pompey.

• Accentuer la valorisation et le recyclage des déchets déposés.



## QUAND LA DÉCHETTERIE RÉOUVRE-T-ELLE ?

Les travaux avancent à grands pas, la réouverture est programmée dans les prochains mois.

## PEUT-ON ENREGISTRER TOUS LES TYPES DE VÉHICULES ?

Non, seuls les véhicules autorisés dans le règlement intérieur de la déchetterie peuvent être enregistrés.

Sont donc exclus :

- Les tracteurs et autres véhicules agricoles
- Les véhicules du type camionnette benne et plateau
- Les quads
- Les véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes.
- Les véhicules 2 roues

## J'AI PLUSIEURS VÉHICULES, COMBIEN PUIS-JE EN INSCRIRE ?

La limite est fixée à deux véhicules par foyers.

## J'UTILISE UN VÉHICULE DE LOCATION, PUIS-JE ACCÉDER À LA DÉCHETTERIE ?

Oui, vous pourrez inscrire ce véhicule sur votre compte usager uniquement sur la période de location. Une limitation des volumes journaliers est appliquée :

- Tous matériaux autorisés confondus : maximum 2m<sup>3</sup>
- Gravats : maximum 1m<sup>3</sup>
  - Palettes : maximum 3

Seule une copie de la carte grise est demandée pour l'enregistrement de véhicules utilitaires.

## JE SUIS UN PROFESSIONNEL, PUIS-JE ME RENDRE À LA DÉCHETTERIE ?

Non, les déchets d'activité professionnelle ne sont pas admis, seuls les déchets de particuliers sont admis.

## JE DÉMÉNAGE, JE FAIS DES TRAVAUX...

UN SEUL RÉFLEXE, JE PRENDS CONTACT AVEC LE BASSIN DE POMPEY POUR M'ASSURER DE POUVOIR ACCÉDER À LA DÉCHETTERIE.

POUR TOUTES AUTRES QUESTIONS, rendez-vous sur le site internet du Bassin de Pompey :

<https://www.bassinpompey.fr/dechetterie>

ou téléphonez-nous au 03 83 49 81 47

# 1

## VIA LE SITE INTERNET DU BASSIN DE POMPEY :

<https://www.bassinpompey.fr/dechetterie>

The screenshot shows the 'Demande d'ouverture de mon compte' form on the Ecooto website. It includes sections for 'IDENTIFIEZ-VOUS' (with fields for Nature juridique, Qualité, Nom, Prénom, Téléphone, Mobile), 'VOTRE ADRESSE' (with fields for Code postal, Commune, Nom de voie, Numéro de voie, Extension), 'IDENTIFIANTS DE VOTRE COMPTE' (with fields for Email, Mot de passe, Confirmer le mot de passe), and 'VOTRE VÉHICULE PRINCIPAL' (with fields for Immatriculation, PTAC (en kg), and Genre national). There is also a checkbox for accepting terms and conditions and a CAPTCHA security check.

En saisissant le numéro d'immatriculation de votre véhicule. Vous recevrez ensuite, sous un délai de 10 jours, un mail de confirmation de création de votre compte. Un espace réservé vous sera ainsi créé où vous pourrez directement gérer les accès de vos véhicules.

# 2

## PAR COURRIER

En remplissant ce coupon à envoyer au **Service Environnement du Bassin de Pompey - rue des 4 éléments - 54340 POMPEY.**

Votre inscription sera effective à la réception du courrier de validation, sous un délai de 15 jours.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

N° d'immatriculation du véhicule : \_\_\_\_\_

PTAC (F.2) : \_\_\_\_\_ Genre National (J.1) : \_\_\_\_\_

N° d'immatriculation du véhicule : \_\_\_\_\_

PTAC (F.2) : \_\_\_\_\_ Genre National (J.1) : \_\_\_\_\_

une question ?

<https://www.bassinpompey.fr/dechetterie>